



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 21 juillet 2026

Caserne des Récollets : lancement de la valorisation patrimoniale en partenariat avec la ville de Versailles

- **Le ministère des Armées et des Anciens combattants poursuit la modernisation de ses implantations avec le lancement des études de faisabilité du futur siège de l'Établissement de production nationale (EPN) du Service d'infrastructure de la Défense (SID) à Satory.**
- **Cette opération ouvre une nouvelle étape pour la valorisation de la caserne des Récollets, conduite en étroite concertation avec la ville de Versailles afin d'offrir un nouvel avenir à ce patrimoine, au service du territoire versaillais.**

Le Service d'infrastructure de la Défense (SID), expert en matière d'infrastructure et d'énergie du ministère des Armées et des Anciens combattants, et plus particulièrement son établissement d'expertise et de production nationale (SID-EPN), occupe actuellement l'ancien couvent des Récollets à Versailles. Dans le cadre de sa politique de modernisation et de rationalisation de ses implantations, le ministère a engagé un double projet : le transfert des services du SID occupant actuellement le site des Récollets vers un nouveau bâtiment moderne sur le site de Satory et la reconversion à long terme du site historique des Récollets.

La notification des études de faisabilité en juin 2026 pour la construction du nouveau siège de du SID-EPN sur le site de Satory constitue un jalon contractuel majeur pour une livraison attendue fin 2029. Ce bâtiment, conçu comme une vitrine des capacités techniques et opérationnelles du SID accueillera les entités actuellement réparties entre les Récollets, la caserne Artois et les Matelots.

Contribuer au rayonnement d'un patrimoine emblématique de Versailles

En parallèle, le ministère des Armées et des Anciens combattants engage la phase de valorisation de la caserne des Récollets, site emblématique du patrimoine versaillais.

Le ministère conserve la propriété du bien et souhaite le valoriser par le biais de droits réels de longue durée. Cette approche permet de garantir la préservation du caractère patrimonial et architectural du lieu tout en permettant son adaptation aux usages futurs. La valorisation de ce bien participera également à l'animation du territoire versaillais et à la stimulation du tissu économique local.

Cette dynamique s'inscrit dans une collaboration étroite avec la ville de Versailles et les services de l'État, en cohérence avec la politique ministérielle de préservation et valorisation du patrimoine immobilier, ainsi que d'optimisation des conditions opérationnelles.

Un calendrier progressif et concerté

Le processus de reconversion du site des Récollets se déroulera selon les étapes suivantes :

D'ici fin 2026 : lancement des diagnostics préliminaires et des études approfondies (contraintes techniques, potentialités urbaines et architecturales, hypothèses de reconversion). Les conclusions seront présentées à la ville de Versailles et aux services de l'État fin 2027.

Début 2028 : lancement d'un appel à projets coordonné avec les partenaires locaux pour sélectionner le groupement porteur du futur projet immobilier.

2029-2030 : finalisation de la procédure et lancement de la réalisation par l'opérateur retenu, coïncidant avec la libération du site par le SID.

« L'ancien couvent des Récollets est un patrimoine architectural chargé d'histoire de la ville de Versailles, dont le projet de revalorisation par le ministère des Armées et des Anciens combattants est à saluer. En parallèle, la relocalisation de l'établissement d'expertise du service d'infrastructure de la Défense sur le plateau de Satory, pôle militaire et économique en plein développement, est un exemple remarquable de gestion concertée du patrimoine entre l'État et son territoire. »

Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants.

« Bénéficiant d'une situation exceptionnelle, à 100 mètres de la grille d'honneur du Château de Versailles, l'ancien couvent royal est un magnifique bâtiment construit par Jules Hardouin-Mansart, comportant des ajouts architecturaux disgracieux. Aux côtés du ministère des Armées et des Anciens combattants et du ministère de la Culture, la Ville de Versailles souhaite mettre à profit l'arrêt de l'activité du SID pour permettre sa réhabilitation et sa valorisation en s'appuyant sur un partenaire privé de l'hôtellerie de luxe à vocation internationale. Cette opération, à proximité immédiate du Palais des Congrès doté de plusieurs salles, dont un bel amphithéâtre de 1000 places, apporterait la complémentarité nécessaire pour organiser tout type d'événements et permettrait ainsi de revitaliser le quartier historique Saint -Louis. Acquérir ce joyau, c'est entrer dans l'Histoire de France ! » **François de Mazières, maire de Versailles, président de Versailles Grand Parc.**

« Le transfert du SID vers son futur siège de Satory constitue une étape majeure de la modernisation des infrastructures du ministère. Il permettra d'offrir à nos personnels un outil de travail à la hauteur de leurs missions tout en ouvrant une nouvelle perspective pour la valorisation de la caserne des Récollets. Il contribuera par ailleurs à dynamiser l'économie locale, en créant des emplois et en renforçant l'attractivité du territoire. Cette opération traduit notre volonté de concilier performance opérationnelle, préservation du patrimoine et responsabilité à l'égard des territoires. » **Ingénieur général hors classe de l'armement Alexandre Barouh, directeur central du Service d'infrastructure de la Défense.**

Contacts médias :

Secrétariat général pour l'administration
fatima-zahra.bennis@intradef.gouv.fr
09 88 68 62 37

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICoD**

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15